



MAIRIE d' ARMEAU

89500 Tél. & Fax : 03 86 87 00 68
e-mail : mairie.arneau@wanadoo.fr

PROCES VERBAL PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Le 25 septembre 2021 à 14 heures, Mme Catherine TOULLIER, Maire d'Armeau, M. Sylvain SABARD, premier adjoint, et M. Emeric BIMBEAU, troisième adjoint, se sont rendus face au N° 2 de la rue du Val-St-Quentin, parcelle cadastrée AC 182, et ont constaté l'état d'abandon manifeste de la propriété :

- cette maison est inhabitée depuis environ 15 ans ;
- le bâtiment sur rue (grange) est dépourvu de couverture depuis 2008. L'intérieur est exposé aux intempéries et se détériore ; la végétation pousse et dépasse du toit par les chevrons ;
- la porte de la grange en bois se détériore par le bas. Il est impossible d'accéder au terrain, envahi par la végétation, qui pousse jusque dans les bâtiments annexes, grange et appentis ;
- dans la maison d'habitation, l'intérieur est vide de mobilier. Au premier étage un plafond s'écroule suite à une fuite du chéneau de la couverture. La couverture dans son ensemble est en très mauvais état, des tuiles ainsi que la gouttière sur la rue de l'Ile-de-France menacent de tomber sur la voie publique ;
- les huisseries se déforment, les volets en bois sont gondolés ;
- un lierre envahit les murs et bloque la porte d'accès ;

Ce bâtiment est mitoyen avec la propriété voisine côté rue de l'Ile-de-France. Les désordres qu'il subit seront nécessairement répercutés sur cette maison voisine.

Fait à ARMEAU, le 27 septembre 2021

Le Maire,
Catherine TOULLIER